

## « Les Rencontres Nationales des Métiers d'Art »

### 2<sup>ème</sup> édition

Le 10 décembre 2007 - Palais des Congrès de Paris

### Sommaire général

Accueil par P. Chevalier, Président de la SEMA	p. 2
Présentation des engagements pris par les acteurs des métiers d'art en 2006 et réalisés en 2007	p. 3
Les métiers d'art : quelles attentes du consommateur ? R.Rochefort, Directeur Général du CREDOC	p.4
1 <sup>ère</sup> Partie : La visibilité des métiers d'art vis-à-vis du marché : es vecteurs de promotion, pour mieux relier l'offre et la demande	p. 6
- Le label « Entreprise Patrimoine Vivant » : MF.Brulé, Présidente de la Commission Nationale du label et A.Marion, Président des Pianos Pleyel	p.6
- Le label « Joaillerie de France » : B.Pinet-Cuoq, Président délégué de l'Union Française BJOP	p. 7
- Le luxe et les métiers d'art : F. Montenay, Présidente du Comité Colbert et du Comité de surveillance Chanel	p. 8
- Internet au service des métiers d'art : JM.Billaut, expert en net-économie	p. 9
Grand témoin : J. Garcia, Architecte-décorateur	p. 11
Discours de Monsieur le Ministre H.Novelli	p. 12
2 <sup>ème</sup> Partie : La visibilité des métiers d'art auprès des jeunes	p. 16
- Moderniser la formation dans les métiers d'art : enjeu d'avenir	
F.Coeur, Inspecteur général du Ministère de l'Education Nationale	P. 16
A.Malicot, Directeur de la Formation, Les Compagnons du Devoir	p. 17
C.Le Lann, Président de la Chambre de Métiers de Paris	p. 20
P.Porte, Directeur du CFA La bonne graine	p. 21
- Encourager la création et les nouveaux talents :	
G.Riboud, Président Fondation A.Riboud	p. 22
S.Nicole, Président des Ateliers d'Art de France	p. 23
G.Laizé, Directeur du VIA	p. 24
- Les métiers d'art vus par les jeunes –Film	p. 25
Synthèse des travaux et engagements pris par les acteurs pour 2008	p. 27
Clôture des Rencontres par P.Chevalier, Président de la SEMA	p. 27

## Les Rencontres Nationales des Métiers d'Art

### « La visibilité des métiers d'art »

---

Actes du 10 décembre 2007

<b>Discours d'accueil</b>
---------------------------

**Pierre CHEVALIER**, *Président de la SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art)*, est heureux d'ouvrir cette deuxième édition des Rencontres Nationales des Métiers d'Art qui restent très présents et dynamiques mais qui se sont fait progressivement un peu trop discrets au sein de notre société et nos territoires. C'est pourquoi il est important de leur redonner une nouvelle visibilité, en particulier vis-à-vis des jeunes : tel est le thème et l'objectif des rencontres de cette année.

Il faut en effet bien prendre conscience des multiples ressources et perspectives qu'offrent les 217 métiers d'art, tant d'un point de vue économique que culturel. Ils sont au cœur même de notre société et véhiculent d'ailleurs des valeurs auxquelles nos contemporains sont volontiers prêts à adhérer : une production à échelle humaine, respectueuse de l'environnement, de l'éthique et à forte valeur ajoutée, pour des produits hautement personnalisés.

Aussi, après une année 2007 déjà fertile, 2008 sera l'année de nouveaux défis et d'autres actions, à l'instar du lancement de l'Annuaire Officiel des Métiers d'Art :

- ouvrir les métiers d'art au plan national et international ;
- développer les axes déjà initiés et prendre de nouveaux engagements, modernes et innovants ;
- préparer les prochaines Journées des Métiers d'Art (16-19 octobre 2008) qui s'inscriront dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Le moment est ainsi venu pour les métiers d'art de prendre toute leur place. En cette période charnière que Pierre CHEVALIER qualifie de « tournant décisif », il est essentiel que tous les acteurs concernés se mobilisent concrètement.

<p align="center"><b>Présentation des réalisations suite aux engagements pris en 2006 par les acteurs</b></p>
---

En préambule de ces deuxièmes Rencontres Nationales des Métiers d'Art, il est proposé à l'assistance une présentation en images des résultats des engagements pris lors de la précédente édition de 2006, dont notamment :

- l'intervention active de l'ANPE dans la professionnalisation de ses agents sur le secteur des métiers d'art et l'adaptation de son offre de service;
- l'implication du Ministère de la Culture et de la Communication qui s'est en particulier engagé à ouvrir la « galerie des Gobelins », avec la vocation à devenir un haut lieu des savoir-faire et métiers d'art à la française ; une grande exposition s'y prépare d'ailleurs pour le printemps 2009 qui portera sur les modes d'expression, la recherche, les aspects patrimoniaux, l'innovation et la création dans le secteur des métiers d'art ;
- le développement de l'association DMA (Design Métiers d'Art) qui met en relation des artisans d'art avec des agences de design industriel et autres designers indépendants, afin de stimuler la production, mais surtout d'offrir une aide à la communication et à la commercialisation des produits.
- L'élargissement du réseau « Boutiques métiers d'art » animé par la Fédération Nationale des Ateliers d'Art
- La mise en place d'un dispositif régional de transmission des savoir-faire rares en Alsace ainsi que le lancement du programme régional « Panoram'art » en faveur des métiers d'art de Rhône-Alpes
- la création d'un critère métiers d'art » au sein de la BNOA (Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales) créée par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
- l'officialisation et la structuration de la Licence professionnelle « Assistant-Manager » pour la création d'entreprise dans les métiers d'art par l'Université de Marne-la-Vallée
- la réalisation de son nouveau site institutionnel et la création de l'Annuaire Officiel des Métiers d'Art de France par la SEMA

**Franck EDARD**, *journaliste et animateur de cette journée* salue ces premières réalisations concrètes et invite Monsieur **Robert ROCHEFORT** à venir présenter les résultats de l'étude du CREDOC commandée par la SEMA.

## Les métiers d'art : quelles attentes du consommateur ?

**Robert ROCHEFORT**, *Directeur Général du CREDOC*, présente au moyen de visuels les résultats d'une étude commandée par la SEMA et destinée à mieux comprendre l'attitude des consommateurs à l'égard des métiers d'art.

Quatre marchés spécifiques ont été retenus pour cette étude : l'ameublement, le vêtement et le cuir, la joaillerie et l'architecture. Nous pouvons constater d'emblée qu'il n'y a pas de différence de comportement majeure suivant le marché considéré. Un consommateur de métiers d'art, une fois identifié comme tel, l'est potentiellement sur toute la gamme, selon une attitude globale.

Outre la distinction basique entre acheteurs réguliers et acheteurs occasionnels, on remarque que nombre d'entre eux sont consommateurs de produits issus des métiers d'art sans même le savoir, et c'est là une première conclusion forte de cette étude : il y a un problème évident et important de reconnaissance, de mémorisation, voire de systématisation de la pratique d'achat dans ce domaine.

Il existe par ailleurs un consensus manifeste quant au fait que l'on se situe dans un secteur haut de gamme : les métiers d'art suscitent « le respect », forcent « l'admiration », ils sont un lieu de « transmission » où s'exercent des « talents ». Chaque produit fabriqué est une « pièce unique » à l'inverse des produits issus du processus industriel. Les personnes interrogées parlent aussi de « bel ouvrage » ; autant de termes qui traduisent bien la vision hautement qualitative que le consommateur a de ce domaine. L'artisan est perçu comme une sorte d'alchimiste, capable de changer un matériau brut en une création précieuse.

Autre argument d'acquisition dans ce secteur : il s'agit de « se faire plaisir » en s'offrant du « surmesure », une réponse personnalisée à un besoin. En revanche, la notion de devoir moral ou de conscience citoyenne de nature à pousser les Français à acheter des produits issus des métiers d'art pour défendre le patrimoine ou le savoir-faire national est rarement un moteur d'achat.

La majorité des achats déclarés sont planifiés plutôt qu'impulsifs, sauf peut-être dans le secteur du vêtement et du cuir, et plus généralement pour les acheteurs occasionnels qui agissent principalement de manière passionnelle. L'émotion est au fond un facteur commun à tous les consommateurs, sentiment auquel on peut ajouter le désir de distinction, le besoin de se sentir « client privilégié ». Quant aux acheteurs réguliers, s'ils sont toujours en éveil, c'est parce qu'ils ont été le plus souvent initiés à ce type d'achat dans leur cadre familial : au-delà de la logique émotionnelle suscitée, ils obéissent donc à une logique éducative dont on doit pouvoir tirer des enseignements utiles pour les développements futurs.

Au chapitre des freins à l'achat dans ce domaine, le premier qui vient à l'esprit est la question du délai. L'une des caractéristiques du consommateur de nos jours est en effet de vouloir tout « tout de suite ». Peut-être est-ce là un axe d'amélioration à explorer, mais l'on peut toutefois y voir aussi un atout ; car même si cela peut sembler en contradiction avec l'évolution globale des attentes des consommateurs, le fait d'attendre permet à l'acheteur de participer aux différentes étapes du processus de fabrication ou restauration ; ce raisonnement est valable notamment dans les secteurs de l'ameublement et de l'architecture.

La question du prix est quant à elle surtout mise en avant dans les métiers du bijou et de l'architecture. Les personnes interrogées invoquent souvent le « prix trop élevé » comme raison de non-achat, qui cache en réalité des éléments sous-jacents plus complexes. C'est notamment souvent faute de connaissance que l'on se protège derrière cet « argument refuge », ce qui soulève de nouveau :

- la question cruciale de la notoriété insuffisante des métiers d'art ; et c'est pourquoi il faut créer des occasions de contact, communiquer pour mieux faire connaître la gamme et intégrer les métiers d'art dans l'univers de référence des consommateurs ;
- mais aussi un problème d'image, les métiers d'art renvoyant en effet trop souvent à un style ancien, à un manque de modernité, alors même que l'on peut valablement coupler la tradition avec une certaine contemporanéité, une esthétique renouvelée ; l'important est donc de faire comprendre ce message : les métiers d'art sont aussi dans l'air du temps.

Enfin, un élément essentiel est la « confiance » du consommateur, lequel est prêt à accepter un prix élevé et des délais de réalisation plus longs dès lors qu'on lui garantit un travail de qualité, réalisé dans les règles de l'art. Ce « contrat moral » entre l'acheteur et l'artisan est l'une des clés de voûte du système. À cet égard, les notions de contrôle par les pouvoirs publics et autres procédures de normalisation ou certification dans les professions concernées sont essentielles, préférables en tout état de cause au principe de l'autorégulation qui soulève davantage de méfiance quant à l'indépendance d'évaluation ; il faut en effet être certain de pouvoir à coup sûr reconnaître le bon du mauvais dans ce domaine.

En conclusion, Robert ROCHEFORT affirme qu'il y a un réel potentiel de développement pour les métiers d'art, qui bénéficient certes d'une réputation positive, car ils suscitent une sincère admiration et une certaine appétence, mais subissent en contrepartie des freins à l'achat importants, car ils souffrent d'un manque de connaissance de l'ensemble des professions par le public, comme de la diversité de la gamme offerte : deux points à améliorer.



Au cours du débat avec la salle qui s'ensuit, Robert ROCHEFORT réagit notamment à l'intervention d'un consultant qui, à l'occasion de missions de conseil réalisées auprès de quelque 70 artisans, a constaté que ces derniers sous-estimaient leur capacité pourtant avérée à répondre concrètement aux attentes des consommateurs, un axe de production qui représente jusqu'à 70 % de leur chiffre d'affaires dans certains cas. Ce témoignage vient corroborer l'idée selon laquelle une communication renforcée dans le domaine des métiers d'art, ciblée non pas tant sur la diversité de la gamme offerte que sur les capacités multiples des artisans à honorer les besoins de l'acheteur, serait un axe de progrès important. Cet atout indéniable mérite en effet d'être mis en exergue.

Robert ROCHEFORT invite entre autres un intervenant à soutenir les jeunes dans leurs désirs, à les encourager à suivre leur voie et oser « emprunter le chemin », dusse-t-il être semé d'embûches ; un message à l'attention des candidats aux métiers d'art.

**La visibilité des métiers d'art vis-à-vis du marché : les vecteurs de promotion, pour mieux relier l'offre et la demande**

▪ **Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant »**

En sa qualité de *Présidente de la Commission Nationale du label EPV* (Entreprise du Patrimoine Vivant), **Marie-Françoise BRULÉ**, *Directeur Général de la SEMA*, explique que ce label est né avec la loi de finances 2005 en faveur des PME qui a pour ambition plus générale de promouvoir le développement des entreprises détentrices d'un savoir-faire rare, d'un patrimoine économique et d'une notoriété reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.

L'objectif est triple :

- valoriser au plan national et international les entreprises fondatrices de l'identité économique et culturelle française ;
- inciter les entreprises labellisées à innover et étendre leur marché ;
- favoriser la croissance, l'emploi et la transmission du savoir-faire au sein de ces mêmes entreprises.

C'est donc bien la rareté du savoir-faire qui est déterminante pour l'obtention de ce label pour lequel seules les entreprises inscrites au registre des chambres consulaires peuvent postuler. Ce label leur donnera notamment des avantages fiscaux, mais aussi un accompagnement et une aide à la communication. Il est délivré pour une durée de 5 ans par le Secrétaire d'État aux Entreprises et au Commerce extérieur, après avis de la Commission nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant composée de professionnels, d'institutionnels et de personnalités qualifiées.

En 18 mois à peine depuis la création du label, 276 entreprises de métiers d'art ont d'ores et déjà été labellisées, les secteurs les plus représentés étant l'ameublement, le cuir, l'architecture, le bâtiment et la bijouterie. Elles ont donné lieu à la labellisation de 276 entreprises émanant du secteur des métiers d'art, soit 83 %. Les secteurs les plus représentés sont l'ameublement, le cuir, l'architecture, le bâtiment et la bijouterie. Les quatre régions qui arrivent en tête dans les propositions des entreprises à labelliser, sont l'Île-de-France (23 %), Rhône-Alpes (12 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (11 %) et l'Alsace (5 %).

En conclusion, avec ce premier bilan, nous constatons que le label EPV, né d'un programme européen développé par la SEMA en 2003, est devenu une réalité pour les entreprises métiers d'art qui constituent 80 % des candidatures, mais aussi pour des entreprises françaises d'autres secteurs, démontrant que les métiers d'art sont des métiers leaders et visionnaires.

**Arnaud MARION**, *Président des Pianos Pleyel*, confirme que le label EPV présente deux grands intérêts :

- pour la première fois, l'on récompense et soutient des entreprises détentrices de savoir-faire rares ; c'est non seulement la création et l'innovation qui intéressent ce label, mais aussi la logique de transmission, d'où l'octroi d'un crédit d'impôts pour les apprentis ;
- ce label incarne la rencontre entre le savoir-faire et le « faire savoir », en ce sens qu'il contribue à faire mieux connaître des entreprises fortes de leur passé et porteuses d'un véritable contenu culturel, mais qui ont besoin de se développer en toute modernité.

▪ **Le label « Joaillerie de France »**

**Bernadette PINET-CUOQ**, *Présidente déléguée de l'Union Française Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres et des Perles*, présente le label « Joaillerie de France », à l'initiative des fabricants joailliers.

Dans un contexte international de plus en plus mouvant et concurrentiel, les joailliers se montrent d'une attitude positive indéniable, à travers cette stratégie « anti-renoncement ». Malgré l'émergence d'acteurs étrangers de qualité et une tendance structurelle lourde à l'augmentation de la part des importations depuis le début des années 1990, ce secteur riche de quelques 4 000 entreprises – pour la plupart des TPE ou ateliers – a résisté et remonte la pente aujourd'hui (les exportations ont enregistré une croissance de 22% en 2006), démontrant que la mondialisation est une réalité, mais pas une fatalité.

Une étude portant sur l'avenir de la fabrication de la joaillerie en France a notamment permis de réaffirmer le fait qu'elle incarnait un savoir-faire unique, reconnu dans le monde entier. D'où l'importance d'authentifier l'origine de la fabrication française, de réaffirmer son identité, tout en allant bien sûr dans le sens du progrès et de la modernité.

À la fin des années 1990, les principaux groupes de la filière « luxe » de l'économie française ont racheté les grandes marques de joaillerie, leur conférant par là même une visibilité internationale bénéfique. En 2003, la réforme de la garantie par laquelle l'État a décidé de confier le poinçon « tête d'aigle » aux opérateurs a également stimulé la compétitivité. Les modalités françaises de contrôle de la qualité dans ce domaine, instaurées sous Napoléon, restent d'ailleurs les plus fiables pour le consommateur. D'ailleurs, la « tête d'aigle » occupe aujourd'hui la pole position dans le dispositif européen.

Le label « Joaillerie de France », apposé sur chaque bijou, garantit qu'il a été fabriqué, monté, serti et poli en France selon le respect des règles de l'art, mais aussi des règles éthiques, sociales et environnementales. Il répond au besoin de confiance du consommateur ; pour les fabricants, c'est un engagement de transparence.

Cette initiative a eu de plus le mérite de fédérer professionnels et pouvoirs publics de manière étroite. C'est une démarche d'intérêt commun, que l'on se place du côté des donneurs d'ordre et autres grands acteurs de la place Vendôme à Paris, en quête de permanence d'excellence, de celui du consommateur – américain en particulier – en quête de transparence et d'éthique, ou de celui des entreprises fabricantes qui s'inscrivent ainsi dans un mouvement de recherche de compétitivité.

En bref, si le label « Joaillerie de France » n'a pas vocation à tout régler, il contribue en tout cas efficacement à l'élévation qualitative de l'offre produits à destination du consommateur.

#### ▪ Le luxe et les métiers d'art

**Françoise MONTENAY**, Présidente du Comité Colbert et du Conseil de Surveillance Chanel, relate la stratégie du dit Groupe. Face aux crises économiques successives qui menaçaient le secteur de la haute couture et du prêt-à-porter à partir de la fin des années 1980, le groupe Chanel a progressivement racheté ses fournisseurs dans le but d'assurer leur pérennité, le développement de leur savoir-faire – patrimoine français unique en son genre – et de faire en sorte que ces artisans restent à la disposition de la création.

Une des conditions sine qua non de cette stratégie était notamment que ces entreprises continuent à travailler pour l'ensemble de la profession, afin de maintenir un large spectre de compétences et ne pas risquer d'appauvrir la marque.

Autre élément essentiel, Chanel s'assure à chaque fois que la transmission du savoir-faire n'est pas un vain mot et que la relève sera bien assurée à terme. Des « deals » ont été passés dans ce sens avec les dirigeants de ces prestigieux ateliers d'art.

À ce jour, Chanel dispose ainsi de sept maisons représentant sept métiers d'art, regroupées dans une société baptisée « *Paraffection* », nom qui traduit bien le lien très étroit qui unit Chanel à ses fabricants, lesquels font partie intégrante de la Maison. Les 7 ateliers d'art ainsi repris sont, dans l'ordre chronologique :

- le parurier *Desrues*, dès 1987, qui confectionne à la fois des bijoux et des boutons ;
- le plumassier *Lemarié* qui, outre son activité originelle de plumes, fabrique désormais également des fleurs (dont le camélia, l'un des symboles préférés de Chanel) ;
- le modiste et chapelier *Michel* dont Chanel a largement contribué à diversifier l'activité ;
- le brodeur *Lesage* qui, pour faire face aux problèmes économiques induits dans les années 1990-1991 par la Guerre du Golfe, a notamment ouvert une école de façon qui est un succès ;
- le bottier *Massaro*
- l'orfèvre *Goossens* ;
- enfin, l'atelier de création de fleurs artificielles *Guillet*.

Toutes ces entreprises étant localisées à Paris, elles peuvent être très réactives, une des qualités majeures qui leur est demandée dans un domaine où les délais de réalisation sont le plus souvent très courts, parce que les créateurs ont tendance à accoucher des meilleures idées au dernier moment.

Ce faisant, la Maison Chanel s'est donc non seulement entourée d'un panel d'artisans qui peuvent se dédier entièrement à la création, mais leur a de plus assuré en retour un appui logistique et technique dans les domaines suivants :

- Informatique (par exemple en matière d'archivage, élément qu'il ne faut pas négliger car il représente la mémoire d'une entreprise) ;
- Financier (trésorerie, contrôle de gestion) ;
- Ressources Humaines (gestion, recrutement et formation) ;
- Relations Presse & Communication

Françoise MONTENAY conclut en insistant sur l'appétence réelle qui existe pour les métiers d'art, en particulier chez les journalistes qui n'hésitent pas alors à relayer des messages positifs et de nature à promouvoir le développement des dits métiers, un aspect sur lequel il faut aussi s'appuyer.

Elle évoque enfin le cas particulier de la Russie où l'artisanat s'est considérablement appauvri ces 20 dernières années et qui représente dès lors un potentiel énorme. Elle invite en effet la France à maintenir activement ses liens culturels avec ce pays, à travailler ensemble dans ce domaine, avant que d'autres protagonistes comme l'Italie ou la Chine ne se mettent sur les rangs.

#### ▪ **Internet au service des métiers d'art**

**Jean-Michel BILLAUT**, *consultant expert en net-économie*, fait remarquer d'emblée que si la France était encore très en retard à l'aube de l'an 2000, elle est à présent dans le peloton de tête en termes d'accès à l'internet : 55 % des foyers sont aujourd'hui connectés, qui sont autant de clients potentiels, y compris pour les métiers d'art.

L'on assiste aujourd'hui à deux phénomènes techniques convergents :

- le développement massif du haut débit avec le passage progressif d'une civilisation électronique à une civilisation photonique, les réseaux à fibre optique étant beaucoup plus performants. Il serait d'ailleurs souhaitable que la France, qui a déjà beaucoup investi dans le domaine, mette en œuvre – sous l'impulsion de l'Élysée – un « plan fibres » d'ensemble et d'envergure, à l'instar de ce que fait le Japon, pour combler les disparités qui subsistent sur notre territoire en termes de couverture internet ;
- l'émergence d'outils et portails divers regroupés sous le vocable WEB 2.0 : « blogs », « widgets », « netvibes », « mashup » par lequel on combine deux types d'applications, ou encore les réseaux sociaux du type « Facebook » ; autant d'outils qui permettent à chacun de s'approprier internet, d'y fabriquer ses propres contenus et informations, de communiquer, le cas échéant de devenir un e-commerçant.

Dans ce contexte, et vu la puissance des avancées suscitées, on comprend bien qu'il va falloir s'adapter à de nouvelles formes d'organisation économique, qui vont d'ailleurs dans le sens de la protection de l'environnement (une visiophonie de très haute qualité pourrait par exemple devenir un atout déterminant). Ce message s'adresse bien évidemment aussi aux métiers d'art.

L'Annuaire Officiel des Métiers d'Art de France, site internet, véritable vitrine mondiale des métiers d'art français, est présenté par **Marie-Françoise BRULÉ**, Directeur Général de la SEMA.

Premier annuaire officiel dédié aux métiers d'art, il est créé par la SEMA à la demande de son Ministère de tutelle. Il est réalisé en partenariat avec Generali France et les partenaires opérationnels que sont l'APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers), les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres de commerce et d'industrie, les missions régionales des métiers d'art et les organisations professionnelles. Les partenaires institutionnels sont les ministères de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Cet annuaire unique a trois objectifs :

- il s'agit pour les entreprises de se faire connaître auprès d'une clientèle plus vaste, nationale ou internationale ;
- de promouvoir ainsi le développement commercial des métiers d'art ;
- et pour des consommateurs et prescripteurs (architectes, décorateurs, etc.), de faciliter leur accès aux productions de ces métiers.

La commission-qualité mise en place par la SEMA dans le but de définir les règles de fonctionnement de l'Annuaire, s'est mutée en comité éditorial dont la mission est de veiller au respect du règlement et de prononcer si nécessaire d'éventuelles radiations. L'inscription est gratuite, mais les conditions sont assez strictes puisqu'il faut répondre aux critères suivants :

- exercer son activité à titre professionnel dans l'un des 217 métiers de la nomenclature parue dans l'arrêté du 12 décembre 2003 ;
- maîtriser un savoir-faire, des techniques et outils traditionnels mais également innovants ;
- posséder un diplôme reconnu ou justifier d'une expérience d'au moins 6 ans dans le métier d'art considéré ;
- posséder un atelier en France
- enfin, être à jour dans ses obligations fiscales et sociales, car il s'agit bien d'un annuaire officiel.

Cet annuaire dont l'interface bilingue (français et anglais) et dont une version papier est à l'étude, se présente comme un site internet offrant ainsi une grande souplesse de fonctionnement. Il contient diverses rubriques et plusieurs modes de recherche, permettant de découvrir à la fois les profils et historiques des entreprises, leurs références, mais aussi l'actualité des métiers d'art, les partenaires opérationnels et d'autres liens avec l'ensemble des acteurs des métiers d'art. Par ailleurs, on peut procéder en faisant une recherche par mots clés.

En un mois et demi, 1000 entreprises se sont immédiatement inscrites, preuve que cet outil répond à un réel besoin de visibilité. En 2008, il sera même possible

de créer son site internet pour ceux qui n'en ont pas encore à des conditions peu onéreuses.

---

L'ensemble des participants saluent cette initiative heureuse, qu'il faut faire connaître aux professionnels et qui constitue un tremplin précieux pour les métiers d'art. A cet égard, **Marie-Françoise BRULÉ** confirme qu'en 2008, en lien avec ses partenaires (APCM, chambres de métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie, Ateliers d'Art de France, syndicats professionnels, etc.) la SEMA va soutenir ses efforts pour déployer le site en développant des actions de communication ; elle indique qu'un premier mailing de 25 000 courriers personnalisés a été adressé et invite chacun ici présent à faire connaître cet outil. La préinscription peut s'effectuer par internet sur le site [www.annuaire-metiersdart.com](http://www.annuaire-metiersdart.com), lien que l'on peut retrouver sur le site de la SEMA : [www.eurosema.com](http://www.eurosema.com)

### Grand témoin

Convié comme « Grand témoin » à ces Rencontres Nationales des Métiers d'Art 2007, **Jacques GARCIA**, architecte d'intérieur et décorateur de renom, souhaite intervenir sur le thème de la « passion ».

Rappelant son cursus, et en particulier son admission à l'ENSAD (École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs), il explique avoir été toujours sensible aux objets anciens. Son goût pour l'artisanat et l'art en général est aussi un héritage familial qu'il a commencé à cultiver très jeune. C'est à partir de ce ferment qu'il a construit sa carrière, s'appuyant bien sûr aussi sur des capacités d'organisation et de structuration du travail qu'il a acquises en chemin :

- par exemple à l'occasion d'un chantier extravagant que lui avait confié le Sultan du Brunei, une expérience en l'occurrence plus coûteuse que bénéfique, mais très enrichissante et qui lui a permis de faire rouvrir des entreprises et réexploiter des carrières qui n'étaient plus en activité, fabriquer à nouveau du verre bleu et de l'opaline blanche, comme l'avait commandé en son temps la Grande Catherine de Russie ;
- ou plus récemment à l'occasion du travail que lui a commandé le conservateur en chef de Versailles dans le cadre d'une exposition qui nous replonge dans une atmosphère XVII<sup>e</sup> siècle de « menus plaisirs », projet autour duquel il a réuni ses artisans les plus chers et les plus fidèles, qui ont travaillé main dans la main, au nom de la passion, voire de l'amitié, pour le respect absolu de l'Histoire ; l'exposition se termine d'ailleurs par la reconstitution « grandeur nature » d'une maquette du trône de Louis XIV, orné de girandoles et drapé de tissu d'or, réalisé en somme dans les règles de l'art.

Jacques GARCIA conclut en nous rappelant que les métiers d'art font appel à nos cinq sens, que la création est un acte essentiel et que « le BEAU » est une donnée fondamentale, un tout indivisible et fertile qui doit continuer de façonner et nourrir nos civilisations pour longtemps.

### Discours de Monsieur le Ministre Hervé Novelli

**Hervé NOVELLI**, *Secrétaire d'État aux Entreprises et au Commerce Extérieur*

Six mois après ma prise de fonction, et en tant que responsable des entreprises et du commerce extérieur au sein du Gouvernement, je tiens à vous dire ceci, je suis votre Ministre, je suis le Ministre de tous les artisans de France : c'est-à-dire des chefs d'entreprise qui font de ce secteur le premier employeur de France avec près d'un tiers de l'ensemble des entreprises françaises, et 1,7 million de salariés ! Des chefs d'entreprise qui représentent de 11,6 % dans notre PIB.

Je suis donc également le Ministre des artisans qui exercent des métiers d'art qui sont l'emblème de la culture artisanale française ! C'est pourquoi, je suis heureux d'ouvrir vos « Rencontres Nationales des Métiers d'Art », qui réunissent annuellement tous les acteurs de ce secteur d'activité sous l'égide de la SEMA.

Organisé par la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA), ce rendez-vous est l'occasion de souligner les enjeux et les actions exemplaires du secteur tout en visant à dynamiser le développement de cette vaste famille qui constitue un creuset pour la recherche et l'innovation. Les métiers d'Art, emblème de la culture française, véhiculent une image d'excellence et d'art de vivre qui renforce encore l'attractivité touristique de notre pays et forge notre réputation d'ambassadeurs du luxe, de la qualité, de l'excellence.

Vitrine de l'artisanat, les métiers d'art se laissent difficilement définir mais quelques critères peuvent les distinguer : une technique essentiellement manuelle et le plus souvent traditionnelle ; une production constituée d'objets uniques ou réalisés en petite série ; une entreprise dirigée par un professionnel.

Artisan d'art ou artiste ? L'usage veut que l'œuvre d'art créée par l'artiste véhicule l'idée de création par l'esprit et aboutisse à la réalisation d'un objet non utilitaire, tandis que l'objet créé par l'artisan d'art a toujours une vocation pratique. Dans tous les cas, l'essentiel c'est l'immense quantité du travail qui vient imprégner les réalisations accomplies et qui fait donc que ces métiers sont si fortement imprégnés d'humanité.

1/ Les métiers d'art, constituent un véritable patrimoine économique.

Plus de 38 000 entreprises artisanales relèvent des activités des métiers de l'artisanat d'art -au nombre de 217- (définis pour la première fois par arrêté ministériel en décembre 2003) et couvrent 16 domaines d'activité : arts graphiques, bijouterie joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, bois, cuir, facture instrumentale, jeux, luminaire, métal, mode, patrimoine, pierre, terre, textile, tradition, verre.

Elles emploient un peu plus de 100 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires d'environ 7 Md€ qui s'est un peu infléchi au cours de ces dernières années. Il faudra que nous y remédiions ensemble !

On estime aux alentours de 18 000 le nombre d'entreprises de « métiers d'Art » au sens « artistique » du terme.

Ces métiers jouent d'abord un rôle essentiel dans la préservation de notre patrimoine architectural et culturel, avec les retombées induites en matière d'activités touristiques notamment.

Mais ce secteur est celui où la France dispose d'une réputation d'excellence au niveau international : export, attractivité à l'étranger sont de nouveaux atouts pour notre économie en général et celle de ces métiers en particulier.

2/ Le gouvernement conduit une politique de soutien actif pour permettre au secteur de relever les enjeux qui sont les siens.

Toute ma politique vise donc à soutenir ces métiers d'art, à leur permettre de se développer et à exister comme un secteur à part entière dans l'univers si riche de l'artisanat.

Les Rencontres d'aujourd'hui sont le bon exemple de ce qu'il convient de faire en matière promotionnelle en abordant des thématiques passionnantes autour de la problématique des marchés, de la production et de la labellisation, de l'attractivité de ces professions pour les jeunes.

Je souhaite que ces rencontres deviennent le rendez-vous annuel du secteur des métiers d'Art afin de réfléchir ensemble aux grands enjeux de demain. Ils ne sont pas minces. On peut citer pêle-mêle la transmission des savoir-faire, la commercialisation, l'innovation, les financements, la lutte contre la contrefaçon, les exportations...

Vos travaux vont permettre d'apporter des éclairages très utiles pour répondre à tous ces défis et j'y porterai une grande attention.

- Je salue aujourd'hui le lancement de l'annuaire officiel des métiers d'art, portail Internet au service des métiers d'art.

Ce nouvel outil doit permettre à tous les clients potentiels de trouver leur artisan dans un secteur donné pour la zone géographique souhaitée, ces informations étant accompagnées d'une fiche biographique (notoriété, cursus, expérience...).

Ainsi vos métiers seront mieux connus et reconnus. Vous avez un outil de promotion moderne à votre disposition. Jusqu'à aujourd'hui, quand un client – en France ou à l'étranger – était à la recherche d'un produit ou d'une prestation dans le secteur des métiers d'art, il n'avait aucune source lui permettant d'entrer en contact avec un prestataire potentiel. Désormais, il aura accès à l'ensemble des compétences qui s'exercent sur notre territoire. On voit quel atout cela peut représenter sur le plan économique, pour l'ensemble de vos entreprises.

Il me paraît primordial de continuer dans cette excellente voie, et les ambitions du programme d'action de la SEMA sont là pour le confirmer :

sensibiliser les professionnels aux nouvelles technologies, relancer les stages de perfectionnement dans un dispositif allégé n'induisant pas de coûts supplémentaires, développer les actions en faveur de la préservation des métiers rares souvent ancrés à un territoire, assurer un suivi de l'évolution des entreprises créées, renforcer la promotion des métiers d'art auprès des jeunes sont autant de pistes de réflexion qui doivent être examinées avec intérêt.

- Je salue également le succès du label « Entreprises du Patrimoine Vivant », dont les métiers d'art sont l'une des principales composantes.

Ce label constitue un atout éminent pour favoriser le développement des entreprises détenant un patrimoine économique, un savoir-faire rare traditionnel ou de haute technicité et dont l'ancrage géographique est ancien ou notoire. Depuis qu'il est opérationnel le dispositif a permis d'attribuer près de 300 labels dont une part importante concerne les métiers d'Art.

Des actions de communication sont organisées à travers la présence d'entreprises labellisées lors de manifestations nationales (salon du patrimoine) ou internationales (salon maison et objet).

A ce titre, j'ai eu l'occasion de participer aux travaux de la commission nationale EPV du 18 septembre 2007. Je me suis engagé à cette occasion à proroger les mesures fiscales accordées au titre du label, elles le sont !

3/ Enfin, vous connaissez mon intérêt pour le cercle « vertueux » qui doit conduire une entreprise à croître : l'innovation et l'exportation.

Dans ce domaine comme dans les autres, les entreprises des métiers d'art savent prendre leurs responsabilités et montrer leur dynamisme. C'est ce que j'ai pu constater avec les résultats très satisfaisants du portage de dix entreprises dans le domaine de la décoration de luxe en mission de prospection d'acheteurs lors du salon de Vienne le 21 novembre 2007. Ces entreprises étaient accompagnées par l'ISM et Ubifrance.

Cette expérience doit être développée et amplifiée, c'est un enjeu majeur du positionnement de notre savoir-faire mais aussi de notre excellence.

Je souhaite bien sûr y apporter ma contribution, et je veillerai à ce que ces entreprises, ambassadrices de l'excellence française, soient à mes côtés dans les prochaines visites que j'effectuerai chez nos partenaires étrangers.

La feuille de route pour 2008 avec des objectifs ambitieux pour les métiers d'art est donc tracée. Elle est porteuse de dynamisme et d'ouverture sur l'avenir, ce qui finalement est bien la caractéristique de ce secteur des métiers d'art où se concentrent tous ces talents.

**Pierre CHEVALIER** remercie le Ministre de ses mots d'encouragement et plus généralement pour le soutien des pouvoirs publics. Sa venue à ces *Rencontres*

était symboliquement importante. Il le remercie tout particulièrement d'avoir évoqué le volet de la formation, rappelant que la SEMA a effectivement organisé des stages de perfectionnement aux métiers d'art très bénéfiques, expérience qui va être reconduite selon des modalités restant à préciser avec les autorités de tutelle (DCASPL).

---

En réponse à **Christophe DELAUNAY**, de la mission régionale « Métiers d'art Pays-de-la Loire », Hervé NOVELLI promet notamment de parapher aussi vite que possible les dossiers en attente de validation pour l'obtention du label EPV.

Au cours du débat émerge aussi une préoccupation conjointe de deux présidents d'associations Loi 1901, agissant respectivement dans la dentelle et la haute couture, qui réclament la possibilité de postuler pour le label EPV. Hervé NOVELLI leur rappelle qu'une des conditions sine qua non d'éligibilité est d'être immatriculée en tant qu'entreprise. Il propose toutefois de faire regarder le texte correspondant, pour réfléchir à une éventuelle évolution dans ce sens.

Hervé NOVELLI réagit aussi aux remarques de deux intervenants soucieux de la préservation des moyens de production. Car il ne suffit pas de former des jeunes pour assurer la relève dans les métiers d'art, encore faut-il veiller à sauver aussi les outils. Cette question très importante est l'une des préoccupations majeures du Ministre. Comme il l'a déclaré clairement devant l'assemblée générale des chambres de métiers, quelques jours auparavant, pour répondre à cette forte attente il entend déposer un projet de loi dans le courant du premier semestre 2008 relatif à la « sécurisation des mécanismes de transmission », pour s'assurer de ne pas voir disparaître localement des traditions ou savoir-faire. Ce projet comprendra des mesures fiscales et d'accompagnement diverses qui aideront les entreprises à gérer cette transition délicate. Mais il existe déjà des dispositifs régionaux s'adressant à l'ensemble des artisans et commerçants, par exemple le FISAC (*Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce*) qui propose des aides au financement de la modernisation de l'outil de production.

---

Avant la pause de la mi-journée, **Pierre CHEVALIER** signale en outre la parution du nouveau magazine « Métiers d'Art », un moyen de promotion et de communication dont il invite chacun à promouvoir les ventes et abonnements.

---

*Pause-déjeuner*

<p><b>La visibilité des métiers d'art auprès des jeunes : enjeu de l'avenir des métiers d'art</b></p>
---

▪ **Moderniser la formation dans les métiers d'art**

**Françoise CŒUR**, *Inspecteur général des arts appliqués, du design et des métiers d'art au Ministère de l'Éducation nationale*, confirme sa préoccupation quotidienne visant à la modernisation de la formation dans les métiers d'art. Cette mission se décline en 4 axes principaux :

- dresser le bilan des premiers succès ;
- augmenter la visibilité ;
- maintenir l'excellence ;
- afficher de nouveaux engagements.

L'arrêté paru le 29 juin 2007 par lequel 80 CAP prennent officiellement la dénomination de « métiers d'art » est une première bonne nouvelle. Cela va renforcer la visibilité de ces métiers dont le recrutement se fera au plan national.

Autre motif de satisfaction, la récente restructuration et modernisation de la filière « bijoux et joyaux », dont a déjà parlé Madame PINET-CUOQ. Un nouveau CAP à trois options est « sous presse », et sont prévues de plus deux mentions complémentaires de niveau 5 « post CAP » – sections toujours très vivantes et fertiles car elles accueillent le plus souvent des profils variés – couvrant respectivement les « arts du verre » et les « arts de la pierre ».

Autres mentions complémentaires méritant d'être citées, celle initiée par l'Université Tolbiac dans le domaine « papier et reliure » suivant une logique de préservation du patrimoine, et celle intitulée « décors textiles ».

Au niveau 4, deux nouveautés sont à signaler, dont la transformation du baccalauréat professionnel « horlogerie » en un BMA (Brevet des Métiers d'Art).

Au niveau 3 (équivalent BAC + 2) Françoise CŒUR cite deux diplômes :

- le DMA (Diplôme des Métiers d'Art) « restauration de mobilier », formation qui offre un tremplin aux élèves détenteur d'un CAP ;
- le DMA « art du cristal et du verre » qui ne touche pas seulement aux arts de la table, mais aussi au bijou, à l'habillage architectural ou au mobilier.

Signalons enfin la rénovation en cours du BTS « arts céramiques » vieux de 20 ans, laquelle était fort attendue.

Françoise CŒUR rappelle ensuite que si l'on se modernise à grands pas pour maintenir l'excellence des métiers d'art, ce domaine souffre tout de même d'une image encore obsolète dans l'esprit du grand public. Parallèlement, le mot « design » est trop souvent galvaudé, apparenté à tort à une « mode », une « tendance », un « style », alors qu'il s'agit avant tout d'un métier de pensée où s'imbriquent conception et réalisation. Design et métiers d'art sont en l'occurrence en connivence, et les formations doivent tenir compte de cette proximité. Ceci permettra d'offrir aux acheteurs des produits dans l'air du temps et en meilleure correspondance avec leurs désirs.

Un autre sujet de questionnement majeur réside dans les ruptures importantes qui affectent aujourd'hui les métiers d'art :

- l'émergence de nouvelles technologies : l'informatique est notamment devenue un incontournable outil de gestion et, au-delà, de conception, voire de réalisation, et bien sûr de communication et diffusion ;
- la mondialisation qui doit devenir un atout et non un handicap.

Face à ces constats, la formation est la voie de l'avenir. Quels que soient le cadre et les modalités retenues, elle doit non seulement garantir l'excellence technique, mais aussi contribuer à développer la sensibilité artistique, la culture historique et contemporaine, l'inventivité, la créativité, l'impertinence, l'esprit de conquête et de liberté.

Il convient d'élever les niveaux de formation pour « s'ouvrir sur le monde », de mieux préparer à l'insertion professionnelle au-delà des frontières. C'est pourquoi le Ministère de l'Éducation nationale renforce notamment les modules de langues vivantes ainsi que les partenariats et échanges avec l'étranger, et travaille en outre à améliorer les « équivalences ».

Pour conclure et au titre des engagements à afficher, qui sont bien plus que des vœux pieux, Françoise CŒUR cite :

- l'implication des corps d'inspection dans les actions SEMA
- les chantiers ouverts avec le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Industrie sur les métiers du luxe, les formations et les métiers rares
- la création d'une page spécifiquement dédiée aux métiers d'art sur le site des « arts appliqués » de l'Éducation nationale, visité par quelque 220 000 internautes en 2006 (parents, élèves, professionnels et institutionnels) ;

Elle propose enfin de mettre ses compétences au service d'un futur groupe de réflexion SEMA sur les « orientations de formation » dont elle aimerait pouvoir discuter de manière approfondie et collégiale.

**André MALICOT**, *Directeur de la Formation chez les Compagnons du devoir*, intervient ensuite sur le thème du « renouveau de l'apprentissage ».

En guise de préambule, il rappelle que le Compagnonnage a huit siècles d'existence ; s'il est ainsi le plus ancien organisme de formation professionnelle, c'est parce qu'il a su traverser les siècles en conservant son identité, mais tout en évoluant : on ne peut en effet durer si l'on n'est pas en perpétuel renouvellement. Les Compagnons du devoir assurent trois types de missions :

- des actions d'information et orientation en direction des jeunes, pour leur faire connaître des « métiers » ; un grand travail de lisibilité a été fait sur ce premier volet, pour répondre au souci de précision des jeunes auxquels il faut pouvoir présenter toute la palette des débouchés possibles au sortir de l'apprentissage d'un métier donné ;
- de la formation articulée en 4 grands secteurs : formation initiale par l'apprentissage (6 000 apprentis au total dans les centres) ; formation des jeunes par le « tour de France » qui, peu à peu, dépasse les frontières (3 500 jeunes au total) ; formation continue en direction des salariés d'entreprises ; enfin formation à l'international sur les savoir-faire français, notamment aux États-Unis, au Brésil, en Russie, en Lituanie ou au Maroc ;

- des études et recherches : ceci se traduit par des ouvrages de référence comme « l'encyclopédie des métiers » ou autres publications techniques, mais aussi par l'organisation de conférences-débats sur des thèmes d'actualité et surtout des questions de transmission des savoirs des métiers. Jean Bernard, qui a relancé le Compagnonnage au siècle dernier, disait lui-même que « la formation sans la recherche est condamnée au piétinement ».

Avant même de parler de renouveau de l'apprentissage, encore faut-il croire en ses vertus ; et il est de bonnes raisons de soutenir ce mode de formation :

- pour des raisons sociales : entrer dans l'entreprise donne tout son sens à un parcours de formation, et force est de constater que beaucoup de jeunes renouent avec l'envie d'apprendre à la suite d'une insertion professionnelle ; plus qu'une deuxième chance, l'apprentissage est un vivant chemin d'accès à la connaissance ;
- pour des raisons pédagogiques : dans une société qui met d'abord en avant la formation théorique, l'aptitude à manier des mots et concepts, il est essentiel de ne pas négliger pour autant la pratique, le contact avec la réalité ; comme cela a été dit précédemment par Jacques Garcia, le travail avec la matière se fait avec les cinq sens ;
- pour défendre la notion de « métier » enfin, trop souvent réduit à des techniques, alors qu'on ne peut faire fi des contraintes environnementales, sociales et économiques qui l'entourent : un homme de métier doit être un bon technicien, mais aussi capable de maîtriser un contexte de travail.

Le Compagnonnage part donc du principe qu'apprendre un métier suppose l'alternance, entre formation en centre et séjour en entreprise ; cette alliance se retrouve d'ailleurs dans l'idée sous-jacente qu'il faut désigner deux formateurs, un dans chaque lieu. En entreprise, on le nomme « maître d'apprentissage » ou encore « tuteur », et il joue un rôle essentiel car il aide l'apprenti à acquérir une aptitude fondamentale : l'intelligence de situation.

Il ne faut pas confondre en outre le métier avec les notions de poste ou de fonction. André MALICOT se plaît à dire que « le métier est ce qu'il reste lorsqu'on a perdu son emploi ». Faire des formations en fonction des emplois, par définition mouvants et éphémères, serait donc un écueil majeur.

Parler de renouvellement de l'apprentissage, c'est aussi reconnaître qu'un métier est en devenir constant : c'est un ensemble unique de compétences évolutives, en fonction de facteurs économiques, démographiques, réglementaires, culturels, sociaux, technologiques et organisationnels. Le monde change, rester passif n'est pas une option possible, s'adapter ne suffit pas, car c'est être déjà en retard, il faut donc toujours anticiper le mouvement. Ont été mis en place à cet effet des groupes de travail qui ont une mission de veille, réfléchissent à l'avenir des 25 métiers représentés dans l'Association, et dont les conclusions sont de précieux supports pour renouveler l'offre de formation aux jeunes. Ont été créés aussi des instituts de métiers, au nombre de 14 actuellement, lesquels déclinent les préconisations amont en plans d'actions annuels.

André MALICOT conclut en insistant sur la nécessité de passer du constat à l'action, au plan national comme international, d'où les expériences croissantes de mobilité à l'étranger – pendant au moins 3 semaines – proposées aux 6 000 apprentis (ils étaient 80 en 2005, 407 en 2006, 1 100 en 2007 et l'objectif est de

1 800 en 2008 puis 3 200 à l'horizon 2010). Il signale aussi que les Compagnons ont récemment décidé de créer un institut de transmission, qui verra le jour en janvier 2008 et s'adressera à tous ceux qui ont à transmettre des savoirs et savoir-faire, et rappelle enfin que « la tradition a d'abord été une innovation ».

---

**Franck EDARD** propose à la salle de réagir à ces deux derniers exposés.

Une enseignante en niveau 3 (BTS et DMA), également peintre-graveur, salue tout d'abord l'enthousiasme de Monsieur MALICOT pour les formations en alternance, tout en rappelant qu'il est d'autres cursus tout aussi valables ; il ne faut pas opposer des modes de formation en l'occurrence complémentaires.

Elle s'inquiète en outre du peu de candidats au poste d'enseignants des métiers d'art ; car qui va remplacer ceux, nombreux, qui partent en retraite pour former nos futurs artisans ?

**Étienne VATELOT**, luthier, s'adresse à Françoise COEUR. Il a créé une école de lutherie en 1970, le métier était alors en voie de disparition en France, ne comptant plus que 25 artisans ; aujourd'hui, on compte de nouveau 200 luthiers, passionnés et capables de sacrifices au nom de leur art. Mais il a été surpris de constater que cette année, l'Éducation Nationale va supprimer les tests d'aptitude qui offraient pourtant une possibilité de présélection utile ; il est en effet important de maîtriser le nombre d'entrées vers une formation pour laquelle tous n'ont pas le talent requis.

**Françoise CŒUR** explique que la sélection dans ce secteur s'opère avant tout par le biais du dossier scolaire et d'une lettre de motivation, complétés jusqu'alors par un test ouvert à tous les candidats dont elle confirme qu'il est supprimé, car il n'avait notamment aucune légitimité légale. Cela ne veut pas dire pour autant que les recrutements pour les classes de mise à niveau au DMA de lutherie, qui sont la responsabilité première des chefs d'établissements, ne seront pas faits avec tout le sérieux, la logique de classement et le niveau d'exigence nécessaire.

**Jean-Yves LANGLAIS**, *Directeur général de Paris-Ateliers*, regrette quant à lui qu'il n'existe pas d'espace d'échanges qui traite, au niveau national, de la pratique « amateur » – pourtant florissante – des métiers d'art. La visibilité et la reconnaissance de l'artisanat d'art passent également par ce prisme ; c'est une réalité économique dont on donne malheureusement trop souvent une représentation caricaturale, qui mériterait plus de considération.

Sans vouloir paraître trop corporatiste, ni d'ailleurs nier l'importance de ce qu'il appellerait alors plutôt des « loisirs créatifs », **Pierre CHEVALIER** répond que la SEMA et tous ceux qui s'occupent des métiers d'art, en particulier des formations, ont avant tout vocation à soutenir les professionnels du domaine, ceux qui en vivent. Ce sujet délicat mériterait toutefois d'être débattu en d'autres lieux et circonstances.

---

La parole est ensuite donnée à **Christian LE LANN**, *Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris*.

Si l'artisanat ne représente que 14 % de l'ensemble des entreprises parisiennes, il est densément implanté dans la Capitale, plus qu'ailleurs en métropole. L'artisanat y joue un rôle important, pourvoyeur d'emplois, participant au lien social et à l'animation des quartiers ; véritable vitrine contribuant au rayonnement de notre identité et réputation dans le monde, au sein de l'Union européenne, aux États-Unis, au Japon ou encore aux Émirats-Arabes-Unis.

Le maintien des activités de production intra-muros devient malheureusement problématique, du fait des mutations économiques, des mauvaises conditions de circulation ou encore de la pression foncière. L'emblématique quartier du Faubourg Saint-Antoine s'est par exemple peu à peu transformé, devenant plus résidentiel et poussant les artisans de l'ameublement à s'installer en banlieue.

La Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris déploie toute son énergie pour sauvegarder notre patrimoine et savoir-faire artisanaux, et pour sensibiliser les jeunes aux métiers d'art. Parmi ses actions, citons :

- les journées des métiers d'art (ou JMA), opération d'envergure nationale ;
- le salon des formations organisé dans le XII<sup>e</sup> arrondissement à Paris ;
- la biennale du Carrousel du Louvre qui, en quatre sessions, est devenue le plus important salon grand public dédié exclusivement aux métiers d'art et de création, événement à la fois commercial et culturel ;
- en 2006, une opération spécifique a notamment été menée auprès des classes de 3<sup>e</sup> des collèges franciliens lors de laquelle tous les niveaux de formation étaient représentés, des grandes écoles comme Boule, Olivier-de-Serres ou Duperré aux CFA ;
- un nouvel outil de sensibilisation a en outre été lancé le 26 novembre 2007 : le premier guide des « artisans et métiers d'art de Paris » qui recense 270 entreprises représentant une centaine de métiers : bottiers, polisseurs, plumassiers, brodeurs, vitraillistes, céramistes, sertisseurs, ébénistes, joailliers, etc.

Autre axe de soutien, les jeunes désireux – après quelques années de salariat – de créer leur propre entreprise peuvent faire appel aux services spécialisés des chambres de métiers et de l'artisanat pour des réunions d'information, des renseignements d'ordre juridique, social ou fiscal.

Soutenant aussi la « transmission », garantie de voir subsister les savoir-faire, les chambres de métiers d'Ile-de-France proposent des aides spécifiques pour bien franchir cette étape importante de la vie d'une entreprise. À Paris en particulier, un conseil individualisé est offert aux cédants et aux repreneurs, un appui technique à l'évaluation de l'entité cédée, et même une aide financière – sous certaines conditions – pour l'acquéreur (plafond de subvention fixé à 7 700 €).

Christian LE LANN tient en outre à saluer la qualité des enseignements dispensés dans les CFA, toutes activités confondues, ainsi que de l'accompagnement des jeunes par les artisans « maîtres d'apprentissage » ; avec le soutien du Conseil Régional, les chambres de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France se sont d'ailleurs fixé 4 objectifs dans ce domaine :

- favoriser le développement de l'apprentissage ;
- participer à l'amélioration de la qualité du tutorat ;
- faire reconnaître l'action du maître d'apprentissage ;
- encourager et valoriser les entreprises formatrices.

Il conclut son allocution sur un « cocorico », puisque l'équipe de France de l'apprentissage est revenue grand vainqueur des olympiades des métiers qui se tenaient tout récemment au Japon, avec 5 médailles d'or (imprimerie, menuiserie, contrôle industriel, taille de pierre, boulangerie), 4 d'argent (jardinier-paysagiste, coiffure, soins esthétiques, carrelage), 3 de bronze (peinture-décoration, ferblantier-couvreur, serrurier) et 13 diplômes d'honneur.

**Pascal PORTE**, Directeur du CFA de l'ameublement - « la Bonne Graine », créé il y a 142 ans sous l'impulsion de l'impératrice Eugénie, nous livre d'abord quelques chiffres concernant ce CFA : 13 métiers dont 12 métiers d'art, 36 000 apprentis formés depuis 1866 (avec une dominante ébénisterie et arts du bois), ou encore un taux d'insertion professionnelle de l'ordre de 85 %.

En préambule, il déplore en outre la mutation du traditionnel quartier du Faubourg Saint-Antoine, devenu plus festif que productif, et ce, même si l'Opéra Bastille a fait d'autres heureux. Relégués à l'extérieur de Paris, les artisans subissent notamment aujourd'hui des coûts supplémentaires, car chaque étape du montage se fait dorénavant entre différentes villes de banlieue.

Son CFA accueille des jeunes détenteurs au minimum du Bac, voire de licences, BTS, maîtrise d'histoire de l'art, mais aussi d'ex-psy, avocats, professeurs d'EPS : c'est dire combien les profils sont divers, ce qui constitue une grande richesse pour le cursus, les plus avancés étant des moteurs pour les plus jeunes venus directement de 3<sup>e</sup>.

Au CFA de la Bonne Graine, la politique d'échanges internationaux est notamment active, avec la Finlande, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, et bientôt le Québec ; c'est aussi un axe de développement à soutenir.

Pour améliorer les formations, Pascal PORTE avance ensuite l'idée d'un CIO ou CIDJ dédié à 100% aux métiers d'art, car il constate que cela manque cruciallement sur la place de Paris, que les jeunes accèdent à l'information un peu trop souvent par hasard.

Il formule en outre une demande spécifique, à savoir que soit créé un brevet des métiers d'art « doreur » et « encadreur » (de niveau 4 donc).

Puis il insiste à son tour sur le rôle essentiel des maîtres d'apprentissage sans qui il n'y aurait pas de réelle « qualité de vie professionnelle ». Ces derniers viennent malheureusement à manquer, nombre d'entre eux sont partis en retraite ces deux dernières années : c'est un sujet de préoccupation à ne pas négliger. Autre souci sur Paris, le coût prohibitif du logement qui pose problème pour l'accueil des apprentis.

Pascal PORTE souhaite néanmoins conclure sur une note optimiste, en rappelant la nécessaire confiance qu'il faut faire aux jeunes qui représentent l'avenir et la continuité de ces beaux métiers.

---

Le débat est de nouveau ouvert, et Claude BARRIER, *vice-président de la fédération des horlogers-bijoutiers*, apporte alors un bref témoignage : la première vertu d'un artisan d'art est d'être généreux, il doit être capable de donner de son temps, même s'il n'est pas rémunéré à sa juste valeur.

En réponse à une autre intervention de l'assistance, Françoise CŒUR confirme en outre que les procédures de VAE (Valorisation des Acquis et de l'Expérience) existent dans le domaine des métiers d'art.

---

- **Encourager la création et les nouveaux talents**

**Gilles RIBOUD** rappelle la genèse de la *Fondation Antoine Riboud*, mettant d'abord en avant les deux passions de ce dernier pour les métiers manuels au sens large d'une part, et pour les jeunes d'autre part, qui sont à l'origine de ce projet de Fondation. Dotée initialement de 15 millions de francs destinés à soutenir et assurer la promotion des métiers d'art et manuels, la Fondation est mise en sommeil entre 1997 et 2002, année du décès de son père fondateur, puis ranimée par ses enfants dans le respect de son objet initial. Elle dispose alors d'environ 3 millions d'euros, sous couvert de la Fondation de France bien sûr, qui la soutient et vise ses projets.

Au nombre des actions de la Fondation Antoine Riboud, on citera les aides aux prix SEMA Jeunes qui encouragent et valorisent les savoir-faire spécifiques aux métiers d'art réalisés par les élèves de lycées professionnels, écoles techniques, écoles d'art et autres formations en alternance : 6 000 € sont donnés chaque année à deux lauréats nationaux de niveaux 5 et 3-4 (CAP et BEP), et la Fondation participe aussi aux frais d'organisation et d'hébergement pour le séjour des jeunes concernés à Paris. Outre ces bourses, notons qu'un membre de la famille Riboud est membre du jury, conformément à l'esprit d'Antoine Riboud.

Chaque année depuis 2004, la SEMA reçoit au total environ 40 000 € de la Fondation. Celle-ci va continuer à se développer dans l'avenir. Il convient de préciser que c'est une fondation au capital ouvert, que toute personne intéressée peut donc rejoindre si elle adhère à son action. Un nouveau projet de partenariat avec la SEMA et HEC Bénévolat verra le jour début 2008 : d'ex-HEC vont offrir leur expertise pour conseiller de jeunes entrepreneurs et valider leurs business plans. La Fondation a de plus décidé de distribuer chaque année une nouvelle somme de 40 000 € sous forme de bourses et prêts d'honneur pour des projets entrepreneuriaux de toute forme dans le domaine des métiers d'art ou manuels. Le comité d'attribution sera constitué de 6 membres : 2 de la SEMA, 2 d'HEC Bénévolat – distincts des consultants ayant présélectionnés les dossiers –, et naturellement 2 de la Fondation Antoine Riboud.

Au-delà, la Fondation envisage également de créer prochainement un « fonds éthique » au service des métiers d'art ou manuels.

En préambule, **Serge NICOLE**, *Président des Ateliers d'Art de France*, se dit très heureux du climat de connivence, d'échange et de partenariat qui existe entre sa structure et la SEMA, né d'une volonté commune de promouvoir la visibilité des métiers d'art.

Ateliers d'Art de France est depuis 50 ans au cœur du dispositif de soutien aux jeunes talents. C'est un syndicat professionnel créé il y a 140 ans, qui regroupe 1 300 professionnels à travers le pays, copropriétaire entre autres du salon « Maison et Objet » rebaptisé comme tel en 1995, dont l'essor lui permet de développer sa mission de soutien aux professionnels et faire rayonner le secteur des métiers d'art.

Éléments importants de cette politique d'encouragement à la création, les prix ou concours organisés par Ateliers d'art de France sont basés sur deux principes :

- faire bénéficier les jeunes des réseaux de professionnels déjà implantés ;
- stimuler la création elle-même.

Le plus ancien de ces prix, le concours « jeunes créateurs », fondé en 1959, récompense sous la forme d'une participation gratuite au salon « Maison et Objet » (octroi d'un stand). Il rencontre toujours un très large succès, car il propulse les jeunes créateurs sur le devant de la scène. En préparation au salon, Ateliers d'Art de France offre notamment aux jeunes une formation à la vente, et les soutient aussi par le biais de campagnes de presse grand public et autres opérations de promotion.

Les prix et concours « la relève » sont quant à eux décernés sur les salons en région avec lesquels ont été établis des partenariats. Ainsi en 2007, ont été remis des prix aux salons « l'Art au quotidien » de Tours, « Nîmagine » de Nîmes, « Voir ou avoir » de Bordeaux, « Artisa » de Grenoble, ou encore à Toulouse. Au total en 2007, 12 jeunes ont été promus sur 200 dossiers de candidatures.

Serge NICOLE évoque aussi une action spécifique qui dure depuis 10 ans et lui tient à cœur : il s'agit du prix remis à l'occasion du festival international du film sur l'argile et le verre, le « FIFAV », de Montpellier. Il attache en effet une importance toute particulière à l'image qui peut être véhiculée par le biais de films de ce genre qui, au lieu de présenter une « mythologie défaitiste » des métiers d'art, doivent consister au contraire en des documentaires pittoresques, expression d'une création contemporaine vivante, en prise directe avec le réel et le XXI<sup>e</sup> siècle. Ce vecteur de promotion ne doit pas être oublié.

Pour clore son intervention, Serge NICOLE cite le festival « Jeune public » réalisé en partenariat avec l'Éducation nationale : 4 régions de France étaient concernées en 2007, et 2 054 élèves y ont participé.

Et d'affirmer enfin qu'Ateliers d'Art de France, pleinement conscient de sa responsabilité, continuera d'œuvrer à l'avenir pour toujours mieux faire connaître ces métiers, au plus grand nombre et à leur meilleur niveau.

Après ces deux exposés sur le rôle des fondations et autres prix d'encouragement, **Gérard LAIZÉ**, *Directeur général du VIA (Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement)*, intervient sur le thème du rôle de l'innovation et de la création dans l'évolution des métiers et la préservation des savoir-faire.

La vocation majeure du VIA est de financer les projets de jeunes professionnels. En 28 ans d'existence, le VIA a déjà financé 468 projets et offert 63 bourses de recherche à des designers. Non seulement le VIA repère des talents, mais il les met en contact avec le tissu de production. Cette année, le VIA va investir 250 000 € en prototypes dont la plupart sont réalisés grâce à la disponibilité, l'ingéniosité et l'excellence des ateliers de création. Sans parler du temps « homme » et des actions de promotion qui accompagnent cette stratégie de soutien aux jeunes : édition de catalogues et présence sur les salons.

Au-delà des salons professionnels, ce qu'il manque cruellement aujourd'hui, c'est une vitrine et un espace d'expression et d'échange permanent au cœur de Paris dédié aux métiers d'art. Notre civilisation a changé, nous avons quitté l'ère de l'homme « *faber* » pour entrer dans celle de l'homme « *cogitator* », c'est-à-dire que l'intelligence est omniprésente. Gérard LAIZÉ rejoint le point de vue de Pascal PORTE quand il dit qu'il y a de plus en plus d'apprentis « intelligents », et il s'en réjouit ; car meilleur est leur travail, dès lors qu'ils sont en plus passionnés.

Les métiers manuels ne sont pas une voie de garage, ils sont socialement tout aussi valorisants que les métiers issus de l'industrie. Il faut le clamer et ne pas opposer les compétences, mais bien comprendre qu'elles sont complémentaires. Il faut travailler suivant une logique de synergie.

Selon une étude officielle, le niveau de qualité moyen de l'artisanat est aujourd'hui inférieur à celui de l'industrie, notamment en raison des pressions internationales pesant sur les normes de sécurité. Face à ce constat, se retrancher derrière l'argument de la « tradition » ou de « l'authenticité » est une attitude nostalgique peu bénéfique, à la limite de la « folklorisation ». Gérard LAIZÉ y préfère une attitude fière d'affirmation de son savoir-faire et de sa capacité à vivre son époque. Or trop de représentants des professions artisanales sont encore complexés : ce misérabilisme n'a pas de raison d'être.

À titre d'exemple de stratégie dynamique, alliant histoire et modernité, il relate son déplacement récent dans la région de Rodez en vue de la sortie d'une très belle ligne de meubles dessinée par le designer Jérôme Gauthier et qui sera scénographiée par François Desclaux au salon du meuble de Paris. Dans ce cas, grâce à l'intelligence et au talent de chacun, et sans trahir les valeurs identitaires de l'entreprise en question – adepte du meuble en chêne massif –, il a été possible d'évoluer, d'innover pour « être dans son temps ».

Et puisqu'il est question d'innovation, Gérard LAIZÉ invite les artisans d'art à réfléchir sur leur époque. Les opportunités de demain seront en effet fondées sur la capacité à observer les changements comportementaux des gens, les changements fonctionnels des choses. L'artisanat a toujours été capable de « s'adapter au geste », ce qu'il doit continuer de faire. C'est même urgent dans le domaine du siège où il faut offrir des réponses concrètes, ergonomiques et adaptées à la « génération vautrée » qui passe de plus en plus de temps assise du fait de l'essor du multimédia : avis aux créateurs !

L'innovation s'incarne aussi bien sûr dans les nouveaux matériaux et procédés de fabrication. Dans l'histoire de la production, à chaque fois que les facteurs de ce type ont évolué, ils ont ouvert de nouveaux champs créatifs et amené des potentiels et applications supplémentaires : ils sont donc toujours un défi intéressant à relever. Les nouvelles technologies, en particulier les nanotechnologies, génèrent notamment des objectifs qualitatifs supérieurs et contribuent à rénover l'image des métiers d'art et de création, ce qui est positif.

Améliorer la notoriété de ces métiers implique en outre que les institutionnels s'engagent, assument leur responsabilité en leur donnant des moyens d'apparaître davantage. Il faut installer la « rémanence » de la visibilité dans ce domaine, au-delà des salons ou de la logique des concours à laquelle Gérard LAIZÉ préfère d'ailleurs celle des appels à projets, sur base de cahiers des charges précis, plus productifs et surtout « révélateurs de talents ».

À Paris en particulier, si prétendre maintenir les ateliers intra-muros peut paraître incongru, il est important de dédier un espace permanent aux métiers d'art, pourquoi pas sur les Champs-Élysées et de même qu'ont été créés à Tokyo des immeubles Dior, Cartier, Gucci et Armani, ce qui donnerait satisfaction à Christian Le LANN.

Les financements manquent aussi cruellement à l'international, alors que les opportunités sont nombreuses. Il va bien falloir trouver une manière de répondre à la sollicitation faite à l'occasion des 150 ans de relations diplomatiques entre la France et le Japon en 2008, mais avec quel budget ? 2010 sera quant à elle l'année de l'Exposition universelle à Shanghai, et pas un euro n'est encore disponible pour participer à la réalisation du pavillon français !

Enfin, la France dispose du plus beau réseau d'ambassades au monde qui sont autant de chantiers de réhabilitation possible : c'est un comble que le savoir-faire de nos métiers d'art et de création ne soient pas mieux promus à travers ces hauts lieux institutionnels, de même qu'à travers les palais des régions et autres mairies ou collectivités qui font bien souvent appel à des prestataires étrangers – Italiens, Roumains ou chinois –, alors qu'à budget à peine plus élevé, ils pourraient faire travailler des artisans français et soutenir ainsi ce domaine d'activité.

Sans chauvinisme, mais avec ardeur et conscient des problèmes et manquements actuels, Gérard LAIZÉ conclut donc en invitant l'État à s'engager plus concrètement aux côtés des métiers d'art et de la création, à financer davantage d'actions collectives. S'appuyant sur sa fonction au sein du Conseil des métiers d'art, il préconise enfin que toute pièce ou œuvre ait à l'avenir une « double signature », estimant que le designer doit partager les fruits de la reconnaissance à égalité avec l'artisan-fabricant.

#### ▪ **Les métiers d'art vus par les jeunes**

Il est alors proposé à l'assistance un recueil de témoignages en images de jeunes en formation aux métiers d'art et jeunes créateurs d'entreprises, dont on retiendra les idées principales suivantes :

- À l'instar de l'association « sens commun » qui a vu le jour récemment, réunissant des artisans d'art (ébénistes, graphistes, bijoutiers, etc.) mais

aussi des architectes et différents prescripteurs, il est important de s'entraider, de s'associer pour partager ses expériences, ses problèmes, les écueils, mais aussi les bons filons.

- la nécessité pour certains jeunes, pour pouvoir continuer à exercer leur art et leur passion, de trouver des alternatives commerciales plus rentables.
- La question du prix des locaux dans la capitale reste un enjeu crucial, de nature à décourager ceux qui veulent s'y installer à leur compte.
- C'est parfois un parcours du combattant que d'envisager un changement d'orientation vers les métiers d'art ou manuels ; après 26 ans, cela devient notamment difficile de trouver des financements. Mais il existe toujours des moyens de réaliser ses rêves, et le succès comme la reconnaissance viennent progressivement.
- En termes de formation, retenons aussi que l'on peut évoluer, que les cursus sont variés et complémentaires, qu'il existe des passerelles possibles de nature à réconcilier les clivages.
- Il demeure toutefois un trop important tabou sur les métiers d'art. Dans l'esprit de nombre de personnes, cela reste encore une « voie de garage », et cette piètre et fausse perception des choses n'est pas toujours facile à vivre pour les intéressés.
- La visibilité des métiers d'art est encore insuffisante, les artisans sont trop souvent cantonnés dans leurs ateliers alors qu'il est essentiel pour eux d'aller à l'extérieur et de l'avant, de se faire connaître, pour des raisons d'image, économiques, et de survie de leurs activités, savoirs et savoir-faire.
- Avec les moyens et toute l'exposition nécessaire, les métiers d'art peuvent relever les défis de notre temps, y compris intégrer les exigences du développement durable et de l'écoconception rappelées lors du récent Grenelle de l'Environnement.
- Les métiers d'art ont ceci d'unique qu'ils apportent de la poésie et du raffinement à notre quotidien : ne l'oublions pas.

En réaction à ces témoignages, Gérard LAIZÉ tient à saluer la qualité de parcours courageux et talentueux, dont il invite à suivre l'exemple. Il précise aussi, en réponse au problème des locaux suscité, qu'il existe à la Ville de Paris des pépinières de jeunes entrepreneurs auprès desquelles il ne faut pas hésiter à s'adresser. Il invite enfin à rester toujours curieux et « dans son époque ».

Au-delà des incitations financières pour les PME et autres possibilités de défiscalisation, Pierre CHEVALIER avance quant à lui l'idée de créer une société dédiée aux métiers d'art et à toutes les jeunes entreprises du dit domaine, qui pourrait mettre des fonds à leur disposition.

<b>Synthèse des travaux et engagements pris par les acteurs pour 2008</b>
---

Lors de cette journée riche en échanges et en enseignements, les acteurs des métiers d'art ont exprimé des engagements forts. Parmi eux :

- **Le Ministère de l'Education Nationale** renforcera l'implication des corps d'inspection dans les actions mises en œuvre par la SEMA et participera notamment au lancement d'un groupe de réflexion sur la formation. Le Ministère poursuivra également sa collaboration avec le Ministère de l'Industrie sur les dossiers engagés (métiers du luxe, formations design) et créera un espace dédié aux métiers d'art sur le site internet national des Arts appliqués, à l'attention des enseignants, des élèves et de leur famille, des partenaires professionnels.
- **La Fondation Michelle et Antoine Riboud** poursuivra le développement de son action avec notamment la création d'un nouveau prix destiné à aider les « entrepreneurs » des métiers d'art (sans limite d'âge) qui s'investissent dans un projet de création, de reprise ou de transmission d'entreprise, en partenariat avec la SEMA et HEC Bénévolat.
- **Les Ateliers d'Art de France** élargiront leur concours « Jeunes créateurs » ainsi que le nombre de lauréats du prix « La Relève » et poursuivront le développement du Festival du film FIFAV sur l'argile et le verre.
- **Les Compagnons du devoir du tour de France** travailleront sur l'image des métiers auprès des publics, la sensibilisation à la gestion d'entreprise et à l'économie ainsi que la révision des temps et des moyens de formation dans leurs centres dédiés.
- **La SEMA** quant à elle poursuivra le développement de l'Annuaire Officiel des Métiers d'Art de France ainsi que sa communication), coordonnera l'organisation des Journées des Métiers d'Art du 16 au 19 octobre 2008 lesquelles s'inscriront dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne, de même que la prochaine édition des Rencontres qui s'ouvriront à ses différents partenaires européens.

<b>Clôture des Rencontres</b>
-------------------------------

**Pierre CHEVALIER** remercie les bénévoles et permanents de la SEMA, et plus généralement tous les intervenants et participants à cette journée riche d'idées, de propositions, d'engagements et de réalisations. Comme il l'a été annoncé, l'année 2008 sera notamment marquée par la présidence française de l'Union européenne, c'est pourquoi les prochaines Journées des Métiers d'Art, qui auront lieu du 16 au 19 octobre 2008, seront d'envergure internationale de même que les prochaines Rencontres qui deviendront européennes.